



MISSION DE COORDINATION URBAINE ET PAYSAGERE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE DES ESPACES PUBLICS A MERIGNAC SOLEIL MERIGNAC (33)

Maitrise d'ouvrage : La Fabrique de Bordeaux Métropole

Maitrise d'œuvre : OMA, Michel Desvigne Paysagiste, ALTO STEP, 8'18"

Réalisation de la prestation : 2016 - 2018

Montant prévisionnel des travaux (espaces publics et réseaux) : 40 000 000 euros HT

Superficie : 69 hectares

Le projet urbain :

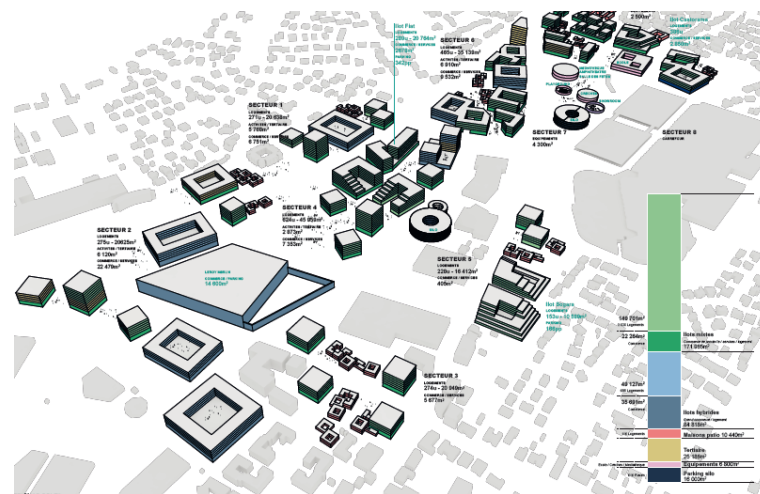
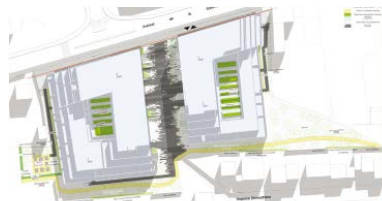
Dans le cadre de l'opération « 50 000 nouveaux logements autour des axes de transports publics » portée par Bordeaux Métropole, une opportunité stratégique de renouvellement urbain a été identifiée pour le secteur Mérignac Soleil, en lien avec l'extension de la ligne de tram A reliant le centre-ville de Bordeaux et l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac, afin d'accompagner la requalification de ce quartier aujourd'hui à vocation commerciale vers un quartier mixte d'habitat, de commerces et d'équipements.

Les enjeux paysagers :

Le secteur Mérignac Soleil est marqué par une forte urbanisation et des espaces extrêmement artificialisés (78% du périmètre est imperméabilisé). Bordeaux Métropole met en œuvre une démarche « 55 000 ha pour la nature » au sein de son territoire, dans l'optique de redonner au cœur des villes une identité paysagère, mais également de redécouvrir la biodiversité, valoriser les espaces agricoles et les zones humides ou inondables et d'affirmer localement les Trames verte et bleue de la Métropole. La requalification du secteur Mérignac Soleil offre l'opportunité de refertiliser ce territoire, en requalifiant des zones aujourd'hui imperméabilisées en espaces verts et de valoriser les quelques espaces de nature qui s'y trouvent.

Missions d'ALTO STEP :

- Mise à jour et approfondissement du Plan Guide (OMA, 2012) : élaboration de la stratégie Durabilité, étude d'ensoleillement à l'échelle de l'opération. Elaboration du volet environnemental des Cahiers de Prescriptions (volet général et volet par voisinée)
- Coordination de la maîtrise d'œuvre urbaine et suivi du respect des prescriptions environnementales au long du processus du développement du projet urbain
- Mission de Maîtrise d'œuvre VRD sur l'ensemble des espaces publics de l'opération Mérignac Soleil
- Élaboration du dossier d'Evaluation Environnementale à l'échelle de l'opération Mérignac Soleil (Etude d'impact, Etude de Faisabilité sur le Potentiel de Développement en Energies Renouvelables, Encadrement de l'étude Qualité de l'air)
- Analyse critique du Plan Guide selon la stratégie « Eviter, réduire, compenser »
- Réalisation du dossier de Loi sur l'eau (DLE)



Ambitions environnementales du projet

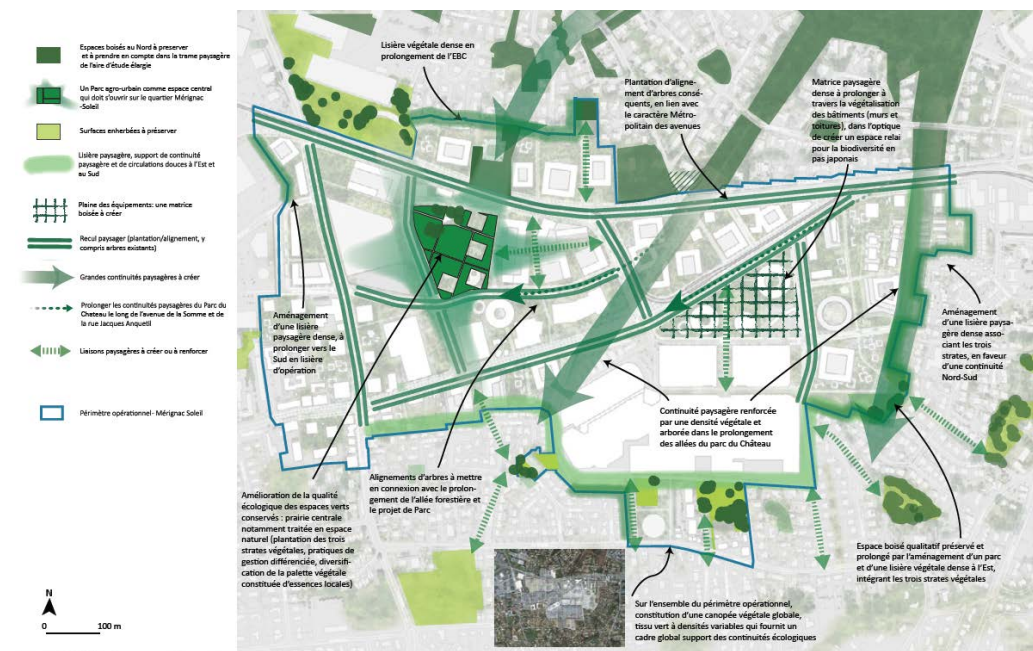
Au delà des enjeux à l'échelle de Mérignac et de la Métropole, les problématiques liées au déclin des zones commerciales, et plus largement aux entrées de ville, sont nationales voire internationales. Le projet décrit et présenté ici répond à nombre d'enjeux auxquels sont confrontées les agglomérations d'aujourd'hui.

Les interventions et aménagements paysagers qui suivront ce plan guide serviront donc d'opérations témoins et même de références pour la reconversion de zones commerciales sur le déclin en de véritables entités urbaines à part entière associant activités commerciales d'entrée de ville et vie de quartier.

« Le Parc Habité, sorte de forêt tramée de cheminements et de programmes bâtis ou non, constitue la matrice paysagère, essence de Mérignac Soleil. C'est cette matrice qui donne corps au projet, à la création d'un quartier identitaire, d'un paysage appropriable par tous et support de multiples usages mais surtout d'une diversité programmatique hors du commun. »

La stratégie de Durabilité du Plan Guide de 2017 est développée selon 3 axes :

- Des écosystèmes naturels retrouvés : re-perméabiliser et régénérer les sols par des techniques durables, démarche ERC sur les écosystèmes existants, récréation de de lien à la nature par l'animation et la pédagogie, restauration des cycles de l'eau, identification et optimisation de la diminution de l'effet d'ilot de chaleur
- Une gestion des ressources inscrite dans une démarche d'économie circulaire : quartier Bas Carbone, l'eau valorisée comme ressource, la gestion des déchets optimisée, l'alimentation relocalisée, gestion des impacts du maillage de réseaux...
- Un quartier vivant, pour et avec les habitants : se réapproprier les espaces, développer des espaces de rencontre, concevoir des espaces publics confortables et qualitatifs pour les usagers



2 - GESTION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2.5 - APPRÉHENDER LE MAILLAGE DES RÉSEAUX EXISTANTS POUR GÉRER LES IMPACTS DU QUARTIER CRÉÉ

